

**Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026
à 18 heures 30 à la Mairie.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire.

Roger BOSSARD donne procuration à Stéphanie Meudec, Magalie LE SAINT, donne procuration à Yolande RIOU et Florian TANGUY donne procuration à Gildas BERNARD.

Françoise LE BRAS et Laurence RAMONÉ étaient absentes à partir du point 7.

Autorisation du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération – Décisions modificative n°1

Vote : à l'unanimité

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désignent Marion LE PORS en qualité de secrétaire de séance.

2. Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026 qui lui a été transmis par voie électronique le 29 mai 2026.

Vote : à l'unanimité

3. Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs

Les élus délégués et suppléants sont les candidats de la liste Uni(e)s et solidaires pour Plounévez-Lochrist : BERNARD Gildas, ABARNOU, Marie-Pierre, BOSSARD Roger, LE BRAS Françoise, MARREC Mickaël, HOFF Catherine, EDERN Jacques, MEUDEC Stéphanie.

Vote : 17 suffrages exprimés – 2 votes blancs

4. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation

OBJET	Entreprise	DEPENSE HT
Rénovation et changement de destination (Crédit Agricole)	Elodie Jacques	1 490,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre – Béguinage les Hauts de la Baie	Studio Bleu Brique	1 17 985,00 €
Fournitures et installation de pare-ballons – terrain de football	Créations du Château	41 000,00 €
Changement des menuiseries extérieures – Salle Lan Inisan	Premel Menuiseries	8 797.87 €

5. Autorisation d'ouverture d'un compte à terme

Le Conseil municipal rappelle que les collectivités doivent déposer leurs fonds auprès du comptable public et ne peuvent en principe pas les placer.

Toutefois, la réglementation autorise, à titre dérogatoire, le placement temporaire de certains excédents de trésorerie, notamment issus de legs ou de ventes immobilières, sur des comptes à terme sécurisés auprès de l'État.

La commune dispose actuellement d'un excédent de trésorerie de 700 000 €, provenant :

- d'un legs de 699 632,46 € consenti par Mme TUAL, affecté à l'entretien du patrimoine communal et à l'aide aux personnes âgées et en difficulté, avec des obligations spécifiques d'entretien de sépultures ;
- de la vente d'un bien communal pour 50 000 €.

Ces fonds ont déjà fait l'objet d'un premier placement arrivé à échéance. Dans l'attente de leur utilisation, il est proposé de procéder à un nouveau placement sécurisé.

Décision

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir un compte à terme auprès de l'État et décide de placer la somme de 700 000 € pour une durée de 12 mois, à compter du 25 juin 2026 et autorise à signer tous les documents nécessaires.

Vote : à l'unanimité

6. Décisions modificatives n°1

Françoise LE BRAS, conseillère déléguée aux finances chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté	28 793.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	28 793.52 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	28 793.52 €	0.00 €	28 793.52 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	28 793.52 €	1 000.00 €	28 793.52 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

Vote : A l'unanimité des membres présents

7. Avis sur les évolutions apportées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h) pour son approbation

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a pour objectif de fédérer l'ensemble des communes autour d'un projet commun d'aménagement et de développement, ainsi que de porter les projets urbains à l'échelle de l'intercommunalité et de chacune des communes.

Les observations émises par les communes, les personnes Publiques Associées et les résultats de l'enquête publique justifient que des adaptations et corrections mineures, exposées dans la note explicative des modifications annexée à la présente délibération, soient apportées au projet de PLUi-h.

Les modifications apportées au projet de PLUi-h ne remettent pas en cause son économie générale.

Les conseillers municipaux ont été informés des modifications envisagées du PLUi-h, la note retraçant les modifications à apporter au PLUi-H à la suite de l'enquête publique et à la consultation des personnes publiques associées leur ayant été adressée avec les convocations. Une annexe à la note de présentation expose les principales modifications du règlement graphique qui concerne la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les modifications envisagées au PLUi-h pour la commune de Plounévez-Lochrist.

Vote : 15 Pour – 2 Abstentions

8. Convention financière SDEF - Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Route de Lescoat – Rue des Primevères

Le Conseil municipal approuve le projet de travaux d'effacement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécom rue de Lescoat – rue des Primevères.

Il valide le plan de financement et la participation communale estimée à **79 250 €**.

Le Maire est autorisé à signer la convention financière avec le SDEF ainsi que ses éventuels avenants.

Vote : A l'unanimité des membres présents

9. Tirage au sort des jurés d'assises

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 6 jurés d'assises.

10. Informations et questions diverses

Catherine HOFF relaie la demande des animateurs du Centre de Loisirs de créer des zones ombragées dans les espaces extérieurs afin d'améliorer le confort des enfants.

Jacques EDERN fait part au Conseil que les visites des exploitations agricoles auront de nouveau lieu durant l'été selon le programme suivant :

04/07 : Exploitation Elie Bizien à Pont Pouloudou

18/07 : Exploitation Romain Combot au Rhu

25/07 : Visite de la Miellerie de Patrice et Christelle Appéré à Kermoguéne

01/08 : Exploitation Françoise Le Bras à Lannéer

08/08 : Exploitation Luc Calvez à Tréfléz

22/08 : Pisciculture de Jérôme Riou à Lanhouarneau.

Le programme détaillé et modalités pratiques seront diffusés sur les supports de communication de la Mairie.